

info 107



Bulletin d'informations municipales de Carbonne



Travaux p. 4-5



p. 17



Economie p.22



dossier

Education, enfance et jeunesse, une priorité pour la ville



SOMMAIRE

DOSSIER

9-17 **ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE : UNE PRIORITÉ POUR LA VILLE**

- Interview avec Marie-Caroline Tempesta
adjointe au maire 9
- Personnel municipal affecté aux écoles 10
- Restaurant scolaire 11
- L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole 12
- Rentrée 2018-2019 :
une nouvelle organisation 13
- Zoom sur les temps forts 2018
en faveur des enfants 14
- Projet Educatif de Territoire 15
- La parentalité au coeur
de nos préoccupations 15
- Conseil Municipal de Jeunes 16
- Dispositif pour les adolescents 16
- Carte loisirs jeunes 17
- Guide du Petit Carbonnais 17



4-5

GÉNIE URBAIN

- Création d'une salle associative
accueillant le club house du rugby4
- Mise en accessibilité des équipements
publics 5
- Rénovation d'un logement communal 5
- Rénovation des fauteuils de la salle
de cinéma 5

6-7

FINANCES

- Budget : un désengagement de l'Etat
de plus en plus difficile à maîtriser 6-7

8

VIE MUNICIPALE

- 1^{ère} édition de la Foire du Volvestre 8
- Compteur Linky : Enedis vous informe 8
- Nouveau conciliateur de justice 8

18-20

SOCIAL

- L'action sociale a deux visages 18
- L'équipe des aides à domicile du CCAS de
Carbonne... à votre service ! 19
- Participation citoyenne : un dispositif
qui repose sur vous ! 20
- Recensement des logements accessibles 20

21

PERSONNEL MUNICIPAL

- Portraits croisés 21

22

ÉCONOMIE

- A propos des marchés 22

23

CULTURE

- 14-18 : centenaire de la première guerre
mondiale 23
- Autres rendez-vous 23

24-26

VIE ASSOCIATIVE

- M. le Maire honoré par Ice Himalayas 24
- Forum des associations :
nouveaux horaires 24
- Bravo aux jeunes judokas 24
- Fête de la Saint-Laurent 25
- 30 ans de jumelage avec Korschenbroich 25
- Lancement de la fête du sport 26

28

CARBONNE INFO SERVICES

ÉDITORIAL



« Dis, qu'as tu fait, toi que voilà,
De ta jeunesse ? »

Paul Verlaine

L'école est finie et le temps des vacances est là, moment privilégié de repos, de détente et de distractions avant la prochaine rentrée scolaire.

Ce bulletin municipal est consacré à tous les services que la ville, de par ses compétences, offre à chaque jeune Carbonnais.

De la petite enfance à l'entrée au lycée les besoins des enfants sont nombreux et différents.

Deux groupes scolaires (Henri-Chanfreau et Guy-Hellé) assurent l'accueil de 645 élèves de la maternelle à l'école élémentaire dans de beaux locaux et avec un bon encadrement.

Un grand merci aux enseignants, aux éducateurs et aux agents municipaux qui veillent au bien-être de chaque élève.

A la suite de nouvelles directives ministérielles, nous avons été contraints de revoir l'organisation des rythmes scolaires. Après une large concertation, nous avons décidé de maintenir la semaine de 4,5 jours qui avait fait ses preuves à Carbonne, en diminuant la pause méridienne dans l'intérêt de tous.

Nous sommes toujours à la recherche d'une plus grande qualité pour le restaurant scolaire, un changement de fournisseur est à l'étude.

Pour accueillir les enfants hors du temps scolaire, la municipalité a confié la gestion et l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) qui propose dans l'espace scolaire différentes activités manuelles, ludiques et artistiques.

Nous redisons notre gratitude aux animateurs de la MJC pour la qualité et la compétence de leur encadrement. Dans cet esprit, nous participons au Projet Educatif du Territoire (PEDT) conçu pour coordonner les actions visant à respecter les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant pour favoriser sa réussite.

Conscients des difficultés de certaines familles et pour aider l'accès de tous les jeunes à toutes les activités, la municipalité a mis en place plusieurs dispositifs : les tarifs dégressifs pour le restaurant scolaire, la carte loisirs jeunes pour les activités extra-scolaires sportives et culturelles, l'aide aux camps et centres de loisirs.

En dehors de l'école et du lycée, la jeunesse Carbonnaise a l'embarras du choix dans les nombreuses activités qui lui sont proposées par la MJC, les clubs sportifs (football, rugby, judo, basket, tennis, escalade, cyclisme, nautisme, pêche...) et les associations culturelles (musique, théâtre, peinture, sculpture...).

Le forum des associations, le 8 septembre, va permettre à chacun de pouvoir choisir.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) récemment élu est venu compléter la représentation des jeunes et il fourmille de nombreuses propositions.

Avec les parents, les enseignants, les éducateurs, notre objectif est d'offrir à chacun le maximum de possibilités de choix d'épanouissement pour que ce temps si important dans une vie profite à chaque enfant.

Bonne vacances et bonnes fêtes de la Saint-Laurent.

Bernard Bros, votre Maire.

(*) Bernard Bros, portrait réalisé par Raymond Galinié.

Création d'une salle associative accueillant le club house du rugby

Depuis plusieurs années, une réflexion est engagée pour améliorer les conditions d'accueil des équipes de rugby sur le site de Léo Lagrange. Mais le site actuel du « club house » n'offrait pas de possibilités d'évolution, contraint à la fois par le manque d'espace disponible et la présence d'une zone inondable sur une grande partie de la parcelle.

Lors de la rénovation des vestiaires de la piscine municipale en 2016, il est apparu qu'en optimisant l'espace il était possible de dégager une surface de 80 m² qui pouvait être utilisée différemment. Et c'est assez naturellement qu'est née l'idée de pouvoir accueillir dans cet espace, moyennant un agrandissement, une salle associative accueillant notamment le club house du rugby.

Le choix du maître d'oeuvre s'est porté sur la SCP Molinier Brouard (Carbonne), qui a travaillé en étroite collaboration avec les services techniques de la ville pour



7 juillet 2018, inauguration de la salle associative dédiée au rugby. De g. à d. Ali Benarfa adjoint au maire, Bernard Bros, maire de Carbonne, Marie-Caroline Tempesta conseillère régionale et adjointe au maire, Alain Rivière co-président du RCL XV, Maryse Vezat-Baronia conseillère départementale, Francis Cabal président du PST Femina rugby, Bernard Viviès ancien international, membre du comité FFR et Denis Turrel adjoint au maire et président de la Communauté de communes du Vovlestre.

concevoir un projet permettant de bien s'insérer dans le site et notamment de respecter les souhaits de l'architecte

des bâtiments de France, la co-visibilité avec l'église classée de Carbonne étant directe.

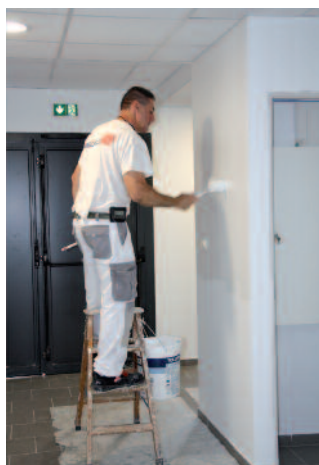
Il a fallu aussi intégrer certains dispositifs comme un limiteur de son permettant de couper les alimentations électriques afin de garantir une bonne cohabitation avec les riverains, et aussi une alarme anti intrusion.

Les marchés de travaux ont pu ainsi être lancés fin 2017, et le chantier a commencé en octobre. Après des travaux importants de gros oeuvre (création d'une extension, liaisons avec le bâti existant par poutres et

ouverture), les entreprises ont pu avancer sur le second oeuvre et livrer les locaux « prêts à peindre » en mai 2018. C'est ensuite l'équipe de régie municipale qui a pris le relais pour peindre et réaliser les aménagements intérieurs (placards, bar), la cuisine sera installée durant l'été.

Tout est prévu pour que le club du rugby et d'autres associations puissent utiliser ces locaux dès septembre.

À l'automne, la rénovation de ce complexe se terminera avec la modernisation de l'éclairage public et la rénovation du parking. ■



Les aménagements intérieurs ont été réalisés par les agents municipaux (alimentation en eau potable, peinture, menuiserie, plomberie...)

Mise en accessibilité des équipements publics

La première tranche du programme permettant la mise en accessibilité des équipements publics de la ville de Carbonne s'achèvera cette année, avec l'installation d'un dispositif spécifique à la Poste (élevateur).

De nombreux petits travaux ont été réalisés en régie (aménagement des escaliers, changement de poignées, création de rampes, etc.).

Les travaux d'aménagement de la Poste seront réalisés avec des entreprises extérieures (consultation en cours).

Le choix de l'élevateur s'est heurté aux nombreuses contraintes techniques (hauteur à franchir, accessibilité, sécurité) qui ont impliqué d'abandonner l'idée d'un élévateur « discret », ce dernier n'ayant pas été validé par la commission d'accessibilité. Il a été nécessaire de proposer un modèle plus sécurisé, comportant des garde-corps pleins. A cette occasion, la rampe sera aussi reprise avec un revêtement plus adapté et des garde-corps aux normes.



D'autres locaux publics sont concernés : en partenariat avec le SDEHG, les éclairages seront renforcés à la mairie, la gendarmerie, le complexe rue Lucien Cassagne et le Centre Socio Culturel afin de renforcer l'accessibilité de ces sites aux malvoyants. ■

Rénovation d'un logement communal

Un logement communal à la cité Pierre Marty composé d'une petite maison et d'un jardin est dédié à la location. Ce logement n'étant plus aux normes, la commune a programmé des travaux de rénovation thermique avec la pose d'un isolant par l'extérieur et d'un chauffe-eau thermodynamique, financés grâce au programme TEPCV porté par le Pays Sud Toulousain. Cette rénovation permettra d'économiser au moins 30% de



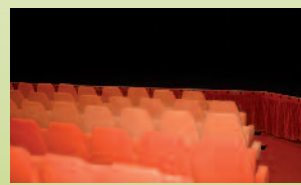
consommation d'énergie. L'intérieur du logement a été rénové par les équipes de



la régie municipale, et une nouvelle salle de bains et cuisine ont été installées. ■

Remplacement des fauteuils de la salle de cinéma

Les fauteuils de la salle de cinéma datent de la création de la salle et montrent des signes de faiblesse. Il a donc été décidé au budget 2018 de changer la totalité des fauteuils et la moquette. Ces travaux permettront aussi de créer 5 places pour les personnes à mobilité réduite rendant ainsi la salle totalement accessible.



Budget : un désengagement de l'Etat de

En plus de la baisse des dotations, l'Etat a décidé d'impacter les recettes des communes en gelant les contrats aidés.

La commune doit résoudre une équation complexe :

- comment assurer un service à la population, efficace et de qualité face à un désengagement croissant de l'Etat ?
- comment faire face à des charges nouvelles sans pénaliser le portefeuille des ménages et des entreprises ?

Une augmentation de la fiscalité raisonnée

La commune se voit contrainte d'augmenter sa fiscalité de 2 %.

Augmenter les taux d'imposition de 2 % représente une recette supplémentaire de 50 000 €. Depuis 2015 et malgré une baisse cumulée de la DGF de plus de 280 000 € les taux d'imposition ont été gelés sans tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Que représentaient les contrats aidés à la mairie de Carbonne ?

En août 2017, lorsque le gouvernement a annoncé subitement le gel de ces contrats, la mairie comptait 12 contrats aidés.

Ces emplois le plus souvent à temps non complet et en partie financés par l'Etat contribuaient au fonctionnement de nos services. Et plus particulièrement, à la vie de nos écoles. Face à cette actualité sociale, nous avons été contraints de recourir à des Contrats à Durée Déterminée.

Perte sèche sur 12 mois : 120 000 €

BUDGET CO

Charges de personnel	3 000 488 €	40.4 %
Charges générales	1 584 944 €	21.4 %
Subventions aux associations	467 996 €	6.3 %
Amortissements	410 145 €	5.5 %
Charges de gestion et exceptionnelles	356 042 €	4.8 %
Transfert Zone activités Naudon II	599 124 €	8.1 %
Intérêt de la dette	81 959 €	1.1 %
Virement à la section d'investissement	918 373 €	12.4 %
DÉPENSES	7 419 071 €	
Capital de la dette	436 471 €	8.7 %
Travaux (chauffage et ventilation CSC, travaux d'accessibilité, club house rugby...)	2 251 036 €	44.8 %
Achat de terrains, de matériel (meublier, matériel informatique, véhicules, outillages...)	1 137 749 €	22.7 %
Subventions d'équipement	81 110 €	1.6 %
Transfert Zone activités Naudon II	549 038 €	10.9 %
Ecritures liées à la nomenclature comptable	564 259 €	11.2 %
	5 019 663 €	

(*) DGF : La Dotation Globale de Fonctionnement est une dotation de l'Etat aux collectivités territoriales.

plus en plus difficile à maîtriser

BUDGET COMMUNAL 2018

Dotations de l'Etat (DGF*, DSR**..)	1 305 617 €	17.6 %
Produits des services et du patrimoine (personnel mis à disposition du service de l'eau, loyers, travaux en régie, recettes issues de la cantine, des gravières...)	1 244 897 €	16.8 %
Taxe foncière bâti	1 040 967 €	14.1 %
Taxe d'habitation	1 010 731 €	13.6 %
Autres impôts et taxes	885 352 €	11.9 %
Contribution Economique Territoriale	587 270 €	7.9 %
Taxe foncière non bâti	73 751 €	1 %
Produits exceptionnels	33 900 €	0.5 %
Résultat de fonctionnement reporté	16 000 €	0.2 %
Transfert Zone activités Naudon II	1 220 586 €	16.5 %
RECETTES	7 419 071 €	
Virement de la section de fonctionnement	918 373 €	18.3 %
Subventions	470 213 €	9.4 %
Dotations	232 508 €	4.6 %
Excédent d'investissement 2017	802 095 €	16 %
Excédent de fonctionnement 2017	436 802 €	8.7 %
Emprunts	865 103 €	17.2 %
Transfert Zone activités Naudon II	599 124 €	11.9 %
Ecritures liées à la nomenclature comptable	695 445 €	13.9 %
	5 019 663 €	

(**) DSR : La Dotation de Solidarité Rurale est attribuée par l'Etat pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Des actions concrètes nous permettent de maîtriser, voir de baisser nos charges de fonctionnement :

- rénovation énergétique des bâtiments qui influe sur les factures d'électricité et de gaz,
- renégociation de la dette,
- renégociation chaque année des contrats existants auprès des prestataires ou entreprises en matière de téléphonie, d'achats de fournitures, d'assurances...

Réforme de la taxe d'habitation

L'allègement de la taxe d'habitation pour la résidence principale sera conduit principalement sur trois ans par le biais d'un mécanisme de dégrèvement. Le seuil d'éligibilité des contribuables sera fonction du revenu fiscal de référence. Un contribuable dégrèvement sera toujours redevable de la part de taxe d'habitation s'il y a une hausse du taux. A Carbonne, la taxe d'habitation représente une recette de plus d'1M€.

Transfert du budget Naudon II

Le budget communal 2018 ci-contre enregistre les écritures liées au transfert de la Zone à la Communauté de communes du Volvestre. Ecritures qui impliquent une variation importante du budget 2018 par rapport à 2017. Pour autant, les dépenses sont maîtrisées et compensent la restriction des dotations et des aides.

1^{ère} édition de la Foire du Volvestre

Les 27 et 28 octobre prochains, sur 3 hectares au complexe du Bois de Castres, plus de 100 exposants seront présents. Cet événement est initié par le club des dirigeants d'entreprises (CDE 31), dirigé par Gérard Brière, en co-organisation avec la commune de Carbonne, la Communauté des communes du Volvestre, et en partenariat avec la Chambre de Commerces et d'Industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, l'association Carbonne +, La Poste, la Région Occitanie, la Mutuelle PréviFrance...

Sous un chapiteau de 2000 m², les visiteurs pourront découvrir gratuitement ce qui se fait de mieux dans la région. Une très belle vitrine des savoirs-faire du territoire.

De nombreuses animations

Durant les deux jours, diverses animations sportives et culturelles sont prévues : initiation aux premiers secours, dégustation de chocolats par

la pâtisserie Gelis... les associations locales présenteront leurs disciplines (judo, gymnastique, football, rugby, danse...). Une conférence se tiendra sur le thème du numérique et de l'innovation.



Vous souhaitez exposer, contactez le CDE par mail : contact@cde-asso.fr ■

Compteur linky : Enedis vous informe

Enedis, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité procède actuellement à la modernisation des compteurs. Le compteur Linky, outil de transition énergétique, sera déployé sur la commune de Carbonne fin 2019.

Le déploiement de ce nouveau compteur est rendu obligatoire : d'une part, par la directive européenne n°2009/72 du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité ; d'autre part, le droit national transposant cette directive dans le code de l'Énergie (notamment aux articles L. 341-4 (alinéas 1 et 2), R.341-4, R. 341-6 et R. 341-8). Par ces dispositions légales et réglementaires, Enedis se voit im-



Compteur Linky.

poser la mise en place de ce nouveau système. Deux mois avant le déploiement, Enedis distribuera aux Carbonnais l'information liée à ce nouveau compteur et des permanences pour informer les administrés sont prévues. ■

Nouveau conciliateur de justice

Paul Bernard Soucasse a récemment pris ses fonctions de conciliateur de justice à Carbonne. Il a été nommé pour le canton d'Auterive et assure des permanences à la Mairie tous les 2^e et 4^e mercredis du mois de 9 h 30 à 12 h 30 sur rendez-vous.



Paul Bernard Soucasse

Le rôle du conciliateur

Le recours à un conciliateur est gratuit. Son rôle c'est de trouver des solutions amiables entre deux parties à l'occasion d'un conflit civil, commercial, social ou rural. Paul Bernard Soucasse vous reçoit sur rendez-vous lors de ses permanences à la Mairie de Carbonne. Veuillez contacter le 05 61 87 80 03 ou adresser une demande par mail à contact@ville-carbonne.fr. ■

Education, enfance et jeunesse : une priorité pour la ville

De la petite enfance à l'adolescence, les étapes sont nombreuses. À deux, six, douze ou quinze ans, les besoins, les projets et les envies sont différents. Accueil de la petite enfance, école, réussite éducative, dialogue familial, événements jeunesse, la Ville est présente à tous les âges de la famille pour que chacun s'épanouisse.

Nous avons rencontré Marie-Caroline Tempesta, adjointe au maire chargée de l'éducation, l'enfance et la jeunesse.

Pouvez-vous nous dire quel est le rôle de la commune par rapport aux écoles ?

La ville a en charge les écoles maternelles et élémentaires Guy-Hellé et Henri-Chanfreau qui, à ce jour, accueillent 654 élèves. Elle est responsable des bâtiments et du personnel communal (ATSEM, agents d'entretien et de restauration scolaire). Elle est propriétaire des locaux et assure l'aménagement, l'entretien et les réparations de ces derniers. Elle assume également les dépenses d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles.

Qu'en est-il du personnel des écoles ?

Ce sont près d'une trentaine d'agents formés qui, au quotidien, accompagnent les enfants dans les meilleures conditions.

Quel est le budget alloué aux écoles ?

Pour 2018, le conseil municipal vient de voter 61 000 € pour le budget de fonctionnement ce qui représente en moyenne 98€/enfant en maternelle et 88€/enfant en élémentaire.

Le budget attribué aux écoles est réparti de la façon suivante : **24 500 €** pour l'achat des fournitures scolaires, petit équipement, matériel de musique, de sport, des livres... .

25 000 € pour la participation aux transports extérieurs et intra-muros, ce qui permet aux enfants de faire des sorties tout en réduisant l'impact financier pour les familles.

6 000 € pour la participation à la coopérative scolaire ce qui permet la réalisation de différents projets culturels comme les classes découvertes, les sorties, cinéma...

5 500 € pour la location des bassins de la piscine d'hiver de Rieux-Volvestre.

Quels sont les investissements prévus pour 2018 ?

Chaque année, les directeurs d'école font part de leurs demandes d'investissement en fin d'année civile. La commission Education, Enfance et Jeunesse examine et arbitre ces demandes. Il y a ensuite inscription ou non au budget.

En 2018, près de 20 000 € sont programmés. Cela com-



Marie-Caroline Tempesta, adjointe au maire.

prend, par exemple, le projet de plantation d'arbres à la maternelle, le renouvellement du matériel informatique et l'achat de mobilier sans oublier les travaux de rénovation et de dépannage réalisés en régie par les agents techniques municipaux tout au long de l'année.

Y-a-t-il des nouveautés à la rentrée prochaine ?

Oui. Après la parution du dé-

cret du 27/06/2017 permettant sur dérogation de revoir l'organisation scolaire une réflexion s'est engagée. Elle a abouti notamment à une journée raccourcie (pause méridienne plus courte et fin des cours à 16 heures). Nous avons été attentifs à ce que cette nouvelle organisation n'ait aucune incidence financière pour les familles.

Personnel municipal affecté aux écoles

Du personnel communal est mis à la disposition des groupes scolaires Chanfreau et Hellé. On distingue deux catégories, les agents affectés à l'entretien des locaux et les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles).

Vingt agents sont affectés à l'entretien des locaux et au fonctionnement du restaurant scolaire (pointage des enfants, mise en température des plats, service...). Certains d'entre eux ont aussi des missions extérieures au groupe scolaire comme l'entretien des bâtiments publics.



Ecole Henri-Chanfreau : agents municipaux affectés au restaurant scolaire et à l'entretien des bâtiments.



Ecole Guy-Hellé : agents municipaux affectés au restaurant scolaire et à l'entretien des bâtiments.

Huit ATSEM (Agent(e) Territorial(e) Spécialisé(e) des Écoles Maternelles) sont placées sous l'autorité hiérarchique du directeur d'école pendant le temps scolaire et sous celle du maire en dehors du temps scolaire. Elles ont pour mission d'assister les enseignants des écoles maternelles pour toutes les activités, la sieste et l'hygiène. En dehors du temps scolaire, elles accompagnent et mangent à table avec les plus petits et sont présentes dans le bus matin et soir pour les trajets domicile/école.



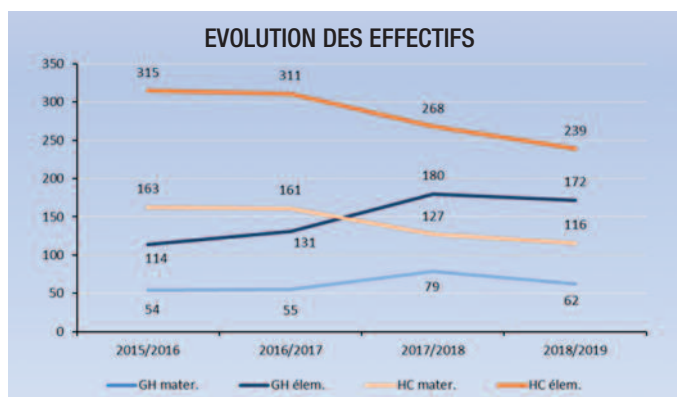
ATSEM de l'école maternelle Guy-Hellé.



ATSEM de l'école maternelle Henri-Chanfreau.

Les effectifs

654 élèves étaient inscrits dans les écoles Chanfreau et Hellé pour l'année scolaire 2017/2018.



- École Henri-Chanfreau :
5 classes maternelles
10 classes élémentaires
1 ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)
- École primaire Guy-Hellé :
3 classes maternelles
7 classes élémentaires
1 ULIS



Restauration scolaire

La municipalité assure le service de restauration scolaire sur chacune des écoles Henri-Chanfreau et Guy-Hellé. En 2017-2018, ce sont plus de 550 enfants qui sont pris en charge quotidiennement, soit 76 000 repas servis.

Les repas sont préparés au collège de Carbonne, puis acheminés en liaison froide sur les écoles. Les menus sont conçus en amont avec le collège et validés par la nutritionniste du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Ils sont affichés ensuite dans les écoles et diffusés sur le site de la ville.

La tarification des repas se fait sur la base des tarifs pratiqués par le collège.

Tarifs dégressifs

Afin de garantir un repas chaud et équilibré pour tous les enfants, la municipalité a mis en place des tarifs dégressifs depuis le 1^{er} janvier 2009.

Ils sont accordés au vu des ressources et du nombre de personnes composant le foyer avec la particularité de **tenir compte du montant du loyer ou du crédit immobilier de**



Les enfants de maternelle (3-6 ans) sont servis par les ATSEM à table contrairement aux plus grands qui utilisent le self.

la résidence principale.

Pour cela, les familles doivent en **faire la demande avant le 31 août à l'accueil de la mairie**. Il leur sera alors délivré un formulaire, à retourner complété et muni des pièces justificatives demandées.

30% des familles bénéficient des tarifs dégressifs

Ce sont aujourd'hui près de 130 familles, soit 18 650 repas, qui bénéficient de ce dispositif,



Les plus grands (6-11 ans) utilisent le self en autonomie.

Formule de calcul du quotient mensuel

Revenus mensuel des parents* + Allocations familiales mensuelles
 + Allocation logement mensuelle + Pension alimentaire mensuelle
 - Loyer/remboursement mensuel de prêts (rés. principale)
 Divisé par le nombre de personnes à charge.
 = QUOTIENT MENSUEL

(*) dernier avis d'imposition (total des salaires et assimilés divisé par 12).

Selon le coefficient ainsi obtenu, les familles peuvent bénéficier du tarif dégressif correspondant à leur tranche, dont le récapitulatif est le suivant :

Tranches	Aide municipale
De 0 à 250 €/pers./mois	75 %
De 251 à 350 € pers./mois	50 %
De 351 à 550 € pers./mois	25 %
Plus de 550€/mois	Aucune aide municipale
Hors Carbonne	
Enseignants/agents municipaux extérieurs	

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE)

La municipalité a confié la gestion de ce service à la M.J.C. (Maison des Jeunes et de la Culture) avec laquelle une convention est signée tous les trois ans.

L'ALAE est un service périscolaire qui accueille les enfants dès 7 h le matin, à midi et le soir jusqu'à 19 h de manière régulière et collective. Des activités ludiques sont proposées aux enfants dans l'enceinte de l'école.

Taux d'encadrement

L'ALAE est agréé par la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale dont les critères d'encadrement exigent : 1 adulte pour 10 enfants en maternelle et 1 adulte pour 14 enfants en primaire (dont au moins 60 % d'animateurs diplômés).

Le fonctionnement de l'ALAE

Tous les ans, un projet pédagogique est établi dans l'intérêt de l'enfant en partenariat avec l'Etat, l'Education Nationale, la Ville, la Direction départementale de la Cohésion



Au groupe scolaire Guy-Hellé pendant l'ALAE, les enfants encadrés par Charlène, animatrice MJC, ont confectionné, avec goût et application, les couronnes de fleurs polynésiennes, accessoires du costume pour la fête de fin d'année sur le thème de la polynésie.

Sociale, la CAF et l'école, afin de proposer à l'enfant des temps d'animation ou de détente à travers des activités adaptées.

Pour la pause méridienne, le personnel communal et les animateurs travaillent en collaboration. Celle-ci étant divisée en deux services, les animateurs de l'ALAE propo-

sent ainsi des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) avant ou après le repas selon les classes.

Les enfants sont pris en charge par des animateurs MJC formés en dehors du temps scolaire afin de favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives.

Les enfants découvrent et pratiquent les activités pendant des cycles de 3 semaines.

Voici un panel des activités proposées en 2017/2018 : jeux collectifs, jeux de construction, activités sportives, atelier musical et créatif, cirque, couture, sophrologie, éveil motricité, jeux de société, musique et rythme.



Atelier musique et rythme pour les enfants de la maternelle Henri-Chanfreau.

Horaires de l'ALAE 2018/2019

- Matin : 7 h - 8 h 50
- Midi : 12 h - 13 h 30
- Soir : 16 h 30 - 19 h

MJC

- 56, rue Lucien Cassagne
- Tél. 05 61 87 43 58
- Directrice : Nathalie Auguet
- Courriel : carbonne.mjc@wanadoo.fr
- site : www.carbonne-mjc.fr

Rentrée 2018-2019 : une nouvelle organisation

Si le nombre de classes reste inchangé, l'organisation scolaire, quant à elle, connaîtra quelques modifications.

Dès 2013, la municipalité a fait le choix de mettre en place la nouvelle réforme des rythmes scolaires afin que les enfants puissent bénéficier d'un enseignement réparti sur cinq matinées, temps les plus propices pour l'apprentissage chez les enfants. La pause méridienne plus longue leur permettant de déjeuner dans de meilleures conditions et d'avoir accès à des activités périscolaires de qualité.

Décret du 27 juin 2017

Par ce décret, le ministre de l'Éducation Nationale a permis aux écoles maternelles et élémentaires, sur dérogation, de revoir leur organisation scolaire permettant notamment de revenir à une semaine de 4 jours.

Concertation municipale

Dans ce contexte, la municipalité a souhaité connaître la position des parents, des enseignants et de la MJC quant à un éventuel changement d'organisation.

La municipalité a donc adressé un questionnaire à chaque famille et à chaque enseignant.

Un conseil d'école extraordinaire s'est réuni en présence de tous les acteurs concernés : parents élus, enseignants, MJC, municipalité.

La municipalité a pris en



Récréation au groupe scolaire Henri-Chanfreau.

« Concertation avec tous les acteurs de la vie éducative pour cette nouvelle organisation. »

compte les avis de tous et a décidé de maintenir la semaine de 4 jours 1/2 tout

en diminuant la pause méridienne, dans l'intérêt des enfants et des familles.

Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) ayant validé cette proposition, **l'organisation sera donc la suivante dès le mois de septembre 2018 :**

NOUVEAUX HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h – 12h / 13h45 - 16h

Mercredi : 9h – 12h

A.P.C. : 16h – 16h30, pour les enfants concernés (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Pause méridienne : 12h - 13h45, avec activités périscolaires.

Etude surveillée

Trois soirs par semaine une étude surveillée, financée par la municipalité, est mise en place de 16 h 30 à 17 h 30 dans les deux groupes scolaires.

Celle-ci est assurée par les enseignants et gratuite pour les parents.

« La journée sera raccourcie et se terminera à 16 heures. »

Pas de changement pour les horaires de bus

Les horaires de bus, devant prendre en compte les horaires des Activités Pédagogiques Complémentaires, ne seront pas modifiés et seront donc maintenus à 9 h et 16 h 30.

Garderie municipale gratuite

Entre 16 h et 16 h 30, une garderie entièrement gratuite sera mise en place par la municipalité pour les enfants qui bénéficient du transport scolaire, ainsi que ceux qui sont inscrits à l'ALAE du soir et à l'étude surveillée.

Ainsi les familles ne seront pas impactées financièrement par cette nouvelle organisation.

info 107 ■ juillet 2018

Zoom sur les temps forts 2018 en faveur des enfants

Danse à l'école

Depuis maintenant trois ans, la mairie de Carbonne s'engage dans le dispositif « Danse à l'école » en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Ce dispositif permet aux enfants des écoles maternelles, élémentaires et du collège de s'initier à la danse contemporaine, accompagnés par la compagnie Samuel Mathieu.

Travaillant les prémices du spectacle pendant le premier trimestre avec leur enseignant, c'est ensuite au cours du deuxième trimestre que les enfants enrichissent artistiquement leur spectacle avec les artistes de la compagnie.

Ce travail aboutit à une rencontre départementale qui se déroule toute la journée au



La journée départementale ainsi que la restitution aux familles ont eu lieu le vendredi 4 mai 2018

complexe du Bois de Castres, pour enfin se terminer par une restitution aux familles le soir même dans la salle de cinéma. Cette année encore

ce fut un grand succès. La ville de Carbonne a donc renouvelé pour deux nouvelles années la convention qui arrivait à son terme. ■



FESTI'TOUS

Vivre un festival, les scolaires et les enseignants d'Henri-Chanfreau ont dit oui ! Motivés !!

Vendredi 8 juin 2018, huit classes de l'école élémentaire Henri-Chanfreau ont répondu présent à l'invitation de « Festi'tous » pour partager un après-midi de convivialité en musique.

Les élèves encadrés par leurs enseignants, des parents et des animateurs de la MJC se sont rendus sur le festival, au complexe du Bois de Castres, dès midi, pour pique-niquer tous ensemble. Seniors et plus jeunes étaient côte à côte rassemblés grâce aux structures organisatrices l'AJH, Ades Europe, EHPAD Les Genevriers, la MFR de Mane et la MJC de Carbonne. Tous ont pu bénéficier du concert du groupe « Les Motivés » en avant première, en prenant part à la danse et au chant. Les artistes ont offert un réel moment de partage musical et orchestré une présentation ludique de ce qu'est vivre un festival pour tous et avec tous !



« Les Motivés » avec les enfants qui assistent pour la plupart à leur premier concert.

Projet Éducatif De Territoire : PEDT

C'est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. Celui-ci constitue alors un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant quelque soit le temps de prise en charge.

La ville de Carbonne a rédigé son premier PEDT en 2015 avec deux principaux enjeux :

1. Un projet de qualité pour tous et par tous qui favorise la réussite scolaire, l'épanouissement de chacun et le vivre ensemble.

2. La continuité, la complémentarité et la cohérence de la prise en charge de tous les publics.



Commission municipale Education, Enfance et Jeunesse. De g. à d. Didier Genty, Sandra Da Silva, Marie-Caroline Tempesta, adjointe au maire en charge de l'éducation, l'enfance et la jeunesse, Marie-Claire Campoy responsable du service éducation, enfance et jeunesse, Anne-Marie Grégoire.

Chacun de ces enjeux avait des objectifs généraux notamment celui de garantir sur le long terme la qualité de la prise en charge du public et celui de développer l'aide à la parentalité.

Le PEDT est valable pour une durée de trois ans, il est arrivé à son terme et la reconduction pour 2018 – 2021 est programmée.

La parentalité au coeur de nos préoccupations

La parentalité faisant partie intégrante du PEDT (Projet Éducatif De Territoire), la commune reste très attentive sur le sujet.

Lors de « l'Observatoire social » de 2015, tous les partenaires faisaient le constat de l'émergence de problèmes liés à la parentalité.

Dès lors, un comité de pilotage a été créé afin de définir quelles actions pouvaient être

mises en place. Un questionnaire a alors été élaboré afin de recenser les besoins des familles en termes de parentalité. Ce questionnaire a tout d'abord été distribué l'année dernière dans les écoles.

Après analyse des retours, il en ressort que les parents

souhaitent principalement des temps privilégiés avec leurs enfants ainsi que des réponses à leurs questions via des professionnels sur des sujets d'actualités comme la scolarité, les conduites à risques, la santé et les nou-

velles technologies.

Afin de répondre au mieux à ces attentes, la MJC a mis en place une semaine de la bienveillance.

Cette année, les questionnaires ont été distribués au collège de Carbonne.

Semaine de la bienveillance

du 9 au 13 avril 2018

Les différents diagnostics de territoire, les résultats du questionnaire de la mairie et la volonté des représentants des parents d'élèves ont montré les attentes en matière d'éducation sur le territoire.

En parallèle, l'École, les parents d'élèves et les ALAE de la MJC se questionnaient sur les mêmes problématiques.

C'est pourquoi, appuyé et encouragé par la commune car le projet répondait aux objectifs du PEDT, un comité technique a été mis en place, coordonné par la MJC.

La concrétisation de ces échanges s'est finalisée par une première initiative : la semaine de la Bienveillance, soutenue par l'appui financier de la CAF.

Au programme :

- Animations encadrées par les parents d'élèves et l'ALAE,
- Ateliers parents/enfants animés par des partenaires associatifs.
- Théâtre jeune public « Non mais dis donc ? » programmé par la MJC.
- Conférence « Des mots qui font grandir » organisé par la FCPE de l'école Chanfreau
- Projection du film « l'Odyssée de l'empathie » en partenariat avec Ciné Carbonne.

Chaque partenaire salue le bénéfice des échanges et l'engagement des forces vives du territoire qui ont permis de créer et d'alimenter des réponses à toutes les questions du quotidien familial.

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Mis en place en novembre 2017, le CMJ compte 29 jeunes élus pour un mandat de deux ans. Le 23 juin dernier s'est tenue la deuxième réunion plénière à la Mairie pour clôturer cette première année de travail.

Voici les quelques unes propositions des différentes commissions du CMJ travaillées en collaboration avec les élus municipaux :

- « **Sports et Loisirs** » : création d'un city stade.
- « **Culture** » : création d'une ludothèque.
- « **Environnement** » : renforcement des pistes cyclables.
- « **Aide et solidarité** » : soutien aux personnes ou aux associations.



23.06.2018 Réunion plénière du Conseil Municipal des Jeunes.

Dispositifs pour les adolescents

Ils ont pour objectif de prendre en compte les besoins et les préoccupations des jeunes, de mettre en place des actions autour de l'apprentissage, de la citoyenneté, des notions de droits et de devoirs. Ils visent à favoriser l'intégration des participants, le partage et la confrontation des idées, l'engagement personnel, le respect et la prise en compte d'autrui.

Deux espaces dédiés aux jeunes

- Point Rencontre Jeunes (PRJ)

Situé au complexe du Bois de Castres en face du skate-park, ce lieu d'accueil est ouvert le mercredi, le vendredi et le samedi et toutes les vacances scolaires de 14 h à 18 h, plus certaines soirées spécifiques. Les jeunes de 11 à 18 ans s'y retrouvent pour échanger des temps de loisirs en commun. En plus des activités sur site, la MJC leur propose aussi des séjours pendant les vacances (mer/ montagne).

Retrouvez les informations sur le site internet de la MJC : www.carbonne-mjc.fr

- Accueil de Loisirs Associé au Collège (ALAC)

Situé dans le collège, l'ALAC est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 14 h en périodes scolaires uniquement. Les animateurs MJC proposent aux élèves des activités sportives en extérieur ou en intérieur, des jeux de société et depuis cette année, ils peuvent pratiquer le ping-pong.

Actions phares 2017/2018

Les chantiers **Ville Vie Vacances** ont porté sur la construction d'un hôtel à

insectes au Domaine de La Terrasse et la mise en place du plan de communication pour le festival Festi'tous.

Dans le cadre du projet Festi'tous et du Parcours Laïque et Citoyen, porté par le Conseil départemental, la MJC et certains professeurs ont encadré 11 jeunes de 5^e SEGPA* du collège André Abbal.

Le projet consistait à sensibiliser les jeunes aux différentes problématiques de discrimination à travers la musique. Les jeunes ont ainsi écrit un texte sur le harcèlement sco-

laire qu'ils ont mis en musique avec Mustapha et Rémy, membres du groupe des Motivés. Ils ont ensuite enregistré leur chanson en studio, intitulée « J'en ai marre ». Après avoir réalisé la pochette et la chanson, le CD leur a été remis officiellement la première semaine du mois de juillet 2018.

Ce projet a permis aux jeunes de travailler sur une thématique difficile qui les touche de près et également d'acquérir de nouvelles compétences en français de façon ludique.

*SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

Carte loisirs jeunes

Favoriser la pratique d'activités sportives et culturelles pour les enfants et les adolescents des familles carbonnaises a toujours été une constante de la politique municipale.

Cette carte permet de s'inscrire à 2 activités sportives ou culturelles. Elle donne droit, selon les ressources du foyer, à une réduction sur les adhésions et sur l'abonnement de la piscine. La réduction attribuée aux familles est prise en charge par la ville de Carbonne.

Elle est attribuée sous conditions de ressources aux enfants et aux adolescents jusqu'à l'âge de 18 ans (y compris les apprentis et les jeunes sans emploi). **Elle est à demander à l'accueil de la Mairie à partir du 17 septembre.**

Ce dispositif a permis d'aider encore bon nombre de familles l'année scolaire dernière puisque 161 cartes ont été délivrées dont 139 cartes à 75% de réduction, 8 cartes à 50% de réduction et 14 cartes à 25% de réduction, ce qui correspond à une aide totale de la mairie de près de 12 000 €.

La carte loisirs jeunes se fait une beauté. En effet, à la rentrée scolaire 2018/2019, la carte loisirs jeunes apparaîtra sous de nouvelles couleurs !

Nouveauté

Les détenteurs de la carte loisirs jeunes bénéficient d'un tarif privilégié au WAKE-PARK : 10 séances à 100 €.



Mode de calcul

Avis d'imposition 2018 sur revenus 2017
+ prestations familiales

sauf les allocations logements APL, ALS, ALF (Aide Personnalisée au Logement, Allocation Logement à caractère Social et les Allocations Logement à caractère Familial). Une fois le total obtenu, la grille ci-dessous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une réduction, et le cas échéant, à quel taux.

Taux	1 enfant	2 enfants	3 enfants	+ de 3 enfants
75 %	1173.05 €	1407.70 €	2085.50 €	+ 234.62 €/enf.
50 %	1303.40 €	1564.12 €	2294.05 €	+ 234.62 €/enf.
25 %	1433.77 €	1598.88 €	2502.60 €	+ 234.62 €/enf.

Guide du Petit Carbonnais

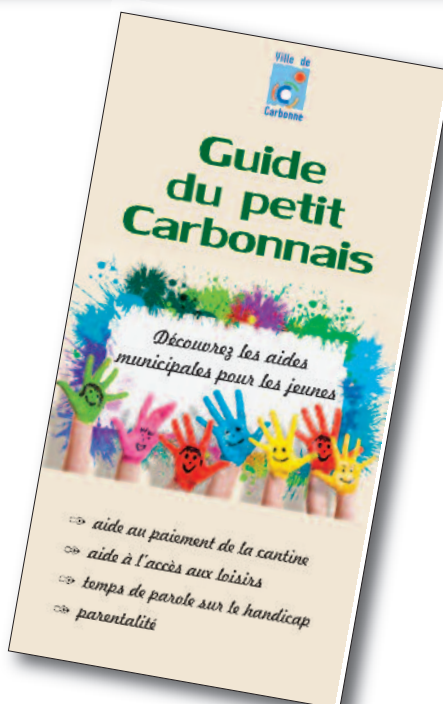
Retrouvez sur le « Guide du Petit Carbonnais » les différents dispositifs proposés par la municipalité en faveur des jeunes.

Fort de constater que certains dispositifs sont parfois inconnus des familles, un nouveau Guide du petit Carbonnais fera sa rentrée des classes dans les cartables de tous les écoliers dès le mois de septembre.

Celui-ci permettra de rappeler aux familles les dispositifs

existants, qui peuvent les aider durant la scolarité de des enfants, notamment :

- les tarifs dégressifs pour la cantine,
- la Carte Loisirs Jeunes pour les activités extra-scolaires,
- l'aide aux camps et centre de loisirs.



L'action sociale a deux visages

Au sein de la commune de Carbonne, l'action sociale est assurée par deux entités, d'une part la Mairie et d'autre part le Centre Communal d'Action Sociale. Pour mener à bien ces missions essentielles, ces dernières travaillent en étroite collaboration, deux membres élues du conseil municipal se partagent la tâche pour être à l'écoute des attentes des Carbonnais.

Qui fait quoi et pourquoi deux intervenants pour conduire un projet qui traite du même sujet : l'Action Sociale ?

Cela peut prêter à confusion d'autant qu'il y a un an, ces deux volets de l'action sociale étaient menés par une seule et même personne : Mireille Grandet adjointe au maire, infirmière retraitée. À son décès, les deux responsabilités qu'elle endossait ont été partagées.

C'est ainsi que deux conseillères municipales déjà membres des commissions coordonnées par Mireille Grandet, à savoir la commission « Solidarité et Action Sociale » et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se sont vues confier chacune une de ces missions.

• **Maddy Libret-Lautard est élue maire-adjointe, déléguée à la Solidarité et l'Action Sociale,**

• **Catherine Hibert, conseillère municipale assume le rôle de vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).** M. Bernard Bros, maire de la commune est président de droit du CCAS.

Maddy Libret-Lautard et Catherine HIBERT ont été

pressenties pour endosser ces fonctions pour les raisons suivantes :

L'implication de Maddy Libret-Lautard dans la vie de la commune est connue de tout temps, et son profil professionnel de Conseillère Pédagogique de Circonscription de l'Éducation Nationale la rend, à la fois, proche des enfants et de leur famille, et de fait, des sujets actuels qui concernent la parentalité et la société en général.

De son côté, Catherine Hibert exerce dans le secteur du médico-social depuis plus de 20 ans. Elle accompagne des personnes en situation de handicap visuel pour les former aux outils de compensation afin de leur permettre de s'insérer socialement et/ou professionnellement.

Que fait la Mairie en matière de solidarité et d'action sociale ?

Les actions mises en place par la mairie sont destinées à l'ensemble des Carbonnais. Elles portent sur :

- la participation citoyenne,
- la mutuelle pour tous,
- la carte loisirs jeunes,
- le « Guide du petit Carbonnais ».

D'autres dispositifs sont en réflexion.

De plus, différentes instances



Maddy Libret-Lautard adjointe au maire en charge de la solidarité et de l'action sociale.

existent au sein de la commission action sociale, à savoir :

- le conseil consultatif des aînés,
- la commission extra-municipale du handicap,
- l'observatoire social,
- et la commission communale d'accessibilité.

Ces instances sont à l'initiative des actions menées.

Les missions du Centre Communal d'Action Sociale ?

Service social

Le CCAS a pour objectif d'**aider ponctuellement une personne ou une famille en difficulté. C'est un dispositif de service public.** La directrice, Carole Lagarde, conseillère en économie sociale et familiale, assure cette mission d'accompagnement, d'écoute et de suivi social.

Service d'Aide à Domicile

Le CCAS propose également une prestation individualisée d'accompagnement pour les personnes ayant besoin d'aide dans les activités du quotidien via le service d'aide à domicile. Il est composé de 19 agents : 16 aides à domicile et 3 agents ad-



Catherine Hibert, conseillère municipale et vice-présidente du CCAS.

ministratives, Carole Lagarde, directrice, Catherine Antalova et Gaëlle Badie pour l'accueil du public, l'organisation des services et la gestion financière.

Portage de repas

Le CCAS gère aussi le portage des repas à domicile. Les prises de commandes se font au bureau du CCAS situé à la Mairie ou par téléphone au 05 61 87 80 03 et sont facturés selon les ressources de 6€90 à 8€40.

Transport personnalisé à la demande

Ce moyen de transport intra Carbonne est réservé aux personnes de plus de 65 ans isolées, à mobilité réduite ou sans moyen de transport. Le véhicule assure le transport depuis le domicile des bénéficiaires jusqu'aux lieux de leurs rendez-vous ou commerces.

Deux circuits hebdomadaires sont programmés le mardi et le vendredi matin de 9h30 à 12h. **Il faut s'inscrire par téléphone au plus tard la veille (lundi ou jeudi) auprès de la Régie des Transports au 05 61 97 69 53. Coût : 2€ (trajet A/R).** ■

L'équipe des aides à domicile du CCAS de Carbonne... à votre service !

Cela fait plus de 30 ans que le Service d'Aide à Domicile (SAD) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Carbonne est « reconnu d'utilité publique » pour toutes les personnes qui ont besoin d'être accompagnées dans les activités de la vie journalière.



Toute l'équipe du Centre Communal d'Action Sociale : aides à domicile, agents administratifs aux côtés de Catherine Hibert conseillère municipale et vice-présidente .

Les aides à domicile communales accompagnent au quotidien les personnes âgées, handicapées ou convalescentes pour les maintenir avec le plus d'autonomie possible à leur domicile. Ce service public séduit également des foyers actifs qui souhaitent sous-traiter certaines tâches ménagères quelques heures par semaine.

La liste des prestations du Service d'Aide à Domicile du CCAS de Carbonne s'adapte en fonction de la personne afin

de lui apporter toute l'aide nécessaire pour bien vivre chez elle : l'entretien de l'habitation, du linge, faire les courses, la préparation et l'aide à la prise des repas, l'aide au lever, à la toilette, au coucher... mais pas seulement, car assumer un rôle social est tout aussi important notamment lorsqu'il s'agit de partager des activités de sorties, de promenades... le tout dans le respect et la dignité des personnes.

Le Service d'Aide à Domicile du CCAS est un service public

médico-social sous contrôle du Conseil Départemental qui est en place depuis plus de 30 ans. Le tarif horaire est encadré tout comme la qualité des prestations. Le personnel qualifié est régulièrement formé.

Tous les liens humains tissés avec les bénéficiaires sont très gratifiants, ils aident à supporter certaines missions parfois compliquées. Assurer un service régulier et personnalisé 7 jours sur 7 est un enjeu majeur qui rassure les personnes accompagnées. ■

Rencontres d'automne

Le Centre Communal d'Action Sociale invite toutes les personnes âgées de plus de 60 ans, résidant à Carbonne, aux « Rencontres d'Automne »

17 OCTOBRE à 14 h
salle des fêtes du complexe
du Bois de Castres

Inscriptions avant
le 10 octobre 2018
au bureau du CCAS ou par
téléphone au 05 61 87 80 03.

Participation citoyenne : un dispositif qui repose sur vous !



Jeudi 14 juin à 19h, se tenait la réunion publique relative au dispositif de la participation citoyenne. Cette réunion a été menée par la Gendarmerie qui a rappelé le principe même du dispositif : allier solidarité et sécurité.



14.06.2018, A la tribune, de g. à d. adjutant-chef Pauliout, Gendarmerie Nationale, Michel Vignes, adjoint au maire délégué à la sécurité et au personnel municipal Joseph Nicolini, chef de la Police Municipale, M. le Maire Bernard Bros, Major Sarraute, Gendarmerie Nationale, Maddy Libret-Lautard, adjointe au maire déléguée à l'action sociale Marie-Claire Campoy, responsable de l'action sociale.

« Si vous êtes témoin d'une situation anormale ou suspecte un seul geste composez le 17 ou appelez la Police Municipale au 05 61 97 32 82 »

Rappel des bons réflexes pour lutter contre les cambriolages

- **Eviter tout signe d'absence** en demandant à vos voisins d'ouvrir et fermer vos volets pour simuler une présence, de relever votre courrier...
- **Eviter de ranger vos bijoux dans la chambre et dans la salle de bains.**
- **Eviter de laisser la clé sous un pot de fleur, sur votre véhicule.**
- **Ne pas faire entrer d'inconnus.**
- **Utiliser le service tranquillité vacances :** pendant vos vacances des patrouilles de la Gendarmerie sont programmées à votre domicile. S'inscrire auprès de la Gendarmerie ou imprimé "Tranquillité Vacances" à télécharger sur www.ville-carbonne.fr ■

Info cambriolage

Un document complet sur les gestes à préconiser contre les cambriolages est disponible en mairie ou téléchargeable sur www.ville-carbonne.fr

Recensement des logements accessibles

Un questionnaire sera adressé aux propriétaires bailleurs dans les prochaines semaines afin de recenser tous les logements accessibles conformément aux obligations de la commission communale d'accessibilité.

Un premier travail a déjà eu lieu auprès des bailleurs sociaux afin de connaître quels étaient les logements accessibles au sein de leurs projets respectifs.

La deuxième phase de ce travail consistera donc à recen-

ser les logements accessibles chez les bailleurs privés. C'est pourquoi, certains d'entre vous recevront très prochainement un questionnaire à remplir et à retourner à la mairie afin de pouvoir affiner cette analyse.

Nous tenons toutefois à vous rassurer, les informations que vous communiquerez seront destinées à un usage exclusif de la collectivité.

Nous restons à votre disposition pour plus de renseignements si vous le souhaitez au 05.61.87.80.03 auprès de Marie-Claire Campoy. ■



Portraits croisés

Nathalie Baggio, agent du patrimoine affectée à la médiathèque municipale.
Gilles Saurrat, agent technique au service second oeuvre bâtiment.

• Depuis quand êtes-vous agent municipal à Carbonne ?

Nathalie Baggio : J'ai intégré les services municipaux le 1^{er} décembre 1992.

Gilles Saurrat : Je suis rentré à la mairie de Carbonne le 1^{er} octobre 2013 après avoir passé près de 34 ans chez un artisan menuisier d'abord avec le père et ensuite au service du fils où j'étais en charge de la fabrication bois et de la pose (fenêtres, portes, escaliers, cuisines...).

• Quel poste occupez-vous au sein de la Mairie ?

N.B. : Je suis employée au service culturel de la ville, en charge de la gestion de la médiathèque et de la mise en oeuvre de la programmation culturelle annuelle.

G.S. : Je suis agent technique au service bâtiment second oeuvre où nous sommes deux agents.

• Présentez-nous vos missions, votre métier ?

N.B. : En 1992, la bibliothèque se limitait à quelques étagères situées derrière l'accueil de la Mairie. La municipalité a souhaité créer une bibliothèque digne de ce nom en réhabilitant les bâtiments administratifs de l'ancien collège, rue Lucien Cassagne. Durant deux années, l'élue à la culture de l'époque chargée de la création de la bibliothèque, m'a com-



Nathalie Baggio, agent du patrimoine.

plètement associée à la construction et aux différentes réflexions de ce beau projet. Ce fut une expérience très enrichissante et formatrice. Samedi 1er juillet 1995, la nouvelle bibliothèque ouvrait ses portes !

Le bibliothécaire est le trait d'union entre les ouvrages et les usagers. Accueil du public, conservation du fonds, classement, gestion du prêt... les tâches sont nombreuses.

A partir des catalogues d'éditeurs et de la presse spécialisée, il doit établir un choix de livres, de vidéos, de Cd en fonction des demandes, de l'actualité des parutions et des crédits disponibles.

Pour exercer ce métier, l'amour des livres et de la lecture sont bien sûr indispensables mais



Gilles Saurrat, agent technique.

insuffisants. Le classement et l'indexation des ouvrages requièrent des qualités de rigueur, de méthode, de précision et d'organisation. Si les fonds sont mal rangés, le public ne trouvera pas ce qu'il cherche.

Il est indispensable de faire preuve de curiosité, notamment pour le suivi de l'évolution des pratiques culturelles et s'intéresser, non seulement aux livres, mais aussi à toute forme d'expression (littérature, musique, cinéma, documentaire...), ainsi qu'à l'actualité politique, économique...

De plus, le sens du contact est essentiel car les lecteurs doivent être bien accueillis, conseillés et orientés dans leur choix de lecture. Comme dans tout métier

mobilisant des qualités relationnelles, il est bon de faire preuve d'adaptabilité, le public étant souvent très éclectique.

En 2001, la médiathèque évolue. Un « service culturel » est créé, chargé de mettre en place une programmation culturelle annuelle à travers du théâtre, des concerts, des expositions, des arts de la rue, des rendez-vous jeune public... une nouvelle fonction, enrichissante et complémentaire de mon métier, m'est alors confiée.

G.S. : Aujourd'hui, mon métier ne se limite plus à la menuiserie. Je travaille en binôme et en plus des travaux de menuiserie, nous sommes amenés à réaliser des chantiers de peinture, de placo-plâtre, de revêtement de sol (parquet flottant), de la serrurerie. Nous sommes, aussi, appelés par les différents services de la Mairie pour intervenir sur toutes sortes de réparations liées aux bâtiments. Une porte qui ne ferme plus, une fenêtre bloquée, refaire des étagères, des placards...

• Quels sont vos centres d'intérêts ?

N.B. : L'art sous toutes ses formes et les balades sur la côte Basque.

G.S. : Ma passion première c'est le travail du bois, cette matière noble que j'ai plaisir à façonner. ■

A propos des marchés

Lieu de convivialité par excellence, le marché est aussi le moyen de trouver des produits de qualité et de rencontrer les producteurs. La ville de Carbonne compte deux marchés. Le marché de plein vent du jeudi matin avec plus de 80 étals et le marché des producteurs sous la halle centrale tous les samedis matins.



Marché de plein vent - jeudi matin

Dès la création de la bastide en 1257, la «charte des us et coutumes*» a reconnu à la ville le droit de tenir un marché chaque jeudi et trois foires annuelles. Aujourd'hui encore, le centre-ville s'anime tous les jeudis matins. Véritable institution pour le plaisir des chalands, ce marché compte plus de 80 étals (36 alimentaires, 38 produits manufacturés et 22 producteurs). On y trouve des produits alimentaires (plats cuisinés, volailles, viande...),



des produits manufacturés (vêtements, linge de maison, panier...) et des producteurs (fruits, légumes, charcuterie, viande, fromages, pain...).



La placière, Nadine Despis, encaisse les droits de place auprès des commerçants ambulants le jeudi matin.

Marché des producteurs - samedi matin

Les deux halles au coeur de la ville datent de l'époque des marchés et la plus grande abrite le marché des producteurs locaux tous les samedis matins de 9h à 12h. Il est réservé aux produits du terroir afin de privilégier les circuits courts. On y propose des légumes bio et des produits en provenance d'une agriculture raisonnée, des fromages, des volailles, des produits autour du canard gras, des plats cuisinés, du pain... ■



Qui gère les marchés ?

Le marché du jeudi matin est géré par la commission des marchés composée du Maire, du chef de service de la Police Municipale, de la « placière », de trois représentants des commerçants-forains et de Josiane Libérati adjointe au maire déléguée au cadre de vie. Elle se réunit régulièrement pour établir le calendrier des marchés, régler les problèmes particuliers et gérer l'attribution des places.

Le marché aux producteurs du samedi matin est géré par la commission du développement commercial présidée par Michel Vignes, le Maire et le chef de service de la Police Municipale.

Renseignements Police Municipale : 05 61 97 32 82.

14-18 : centenaire de la première guerre mondiale

Pour célébrer le centenaire de l'armistice, la ville de Carbone a souhaité fédérer les acteurs culturels locaux afin de préparer un grand événement pour cette commémoration. Les rendez-vous se succéderont du 24 octobre au 17 novembre 2018 et seront autant d'occasions de rappeler aux concitoyens combien ce conflit a marqué notre pays et notre ville.

■ Mercredi 24 octobre - 20 h salle de cinéma

CONFÉRENCE de Georges Labouysse sur « Les conséquences de la Guerre 14-18 et du traité de Versailles »
proposition de PupenVol

■ Vendredi 9 novembre - 20 h 30 médiathèque municipale

« Le feu et les mots » LECTURE avec CHANSONS par la Cie Autres Mots

Lectures d'auteurs français, anglais et allemands qui ont combattu pendant la guerre 14-18 et qui ont écrit des chefs d'œuvre contre la guerre (Apollinaire, Blaise Cendrars, Wilfred Owen...)

■ Samedi 10 novembre - 20 h 30 - salle des fêtes du Bois de Castres

LECTURES, CHANSONS et BAL de l'Armistice

1^{ère} partie – chants de la victoire avec Marc Maurel et Audrey Durand, accompagnés au piano par Olivier Richard

LECTURES de textes de POILUS par les collégiens et les élèves de CM2

2^e partie – bal populaire avec Clairveau Ramsamy, Olivier Richard, Jean-Michel Rieumailhol, Simon Barrière et Thierry Roques
Buvette proposée par l'AssosÉpicée.

■ Dimanche 11 novembre - 12 h - monument aux morts pl. de la République

COMMEMORATION et DEPÔT de GERBE en présence des représentants des villes jumelles, Korschbroich et Monmouth.

Participation de l'école de musique et d'élèves des écoles élémentaires (chants et lectures).

■ Entre le 5 et 11 novembre CINÉMA

Les élèves des écoles primaires et du collège seront invités à la projection de films en lien avec la Grande Guerre, « Charlot soldat » et « Adama » notamment.

Ciné Carbone programmera une séance tout public le dimanche 11 novembre à 17h (film non défini à ce jour).

■ Du 5 et 15 novembre EXPOSITION

Les cimaises de la galerie municipale accueilleront une exposition proposée par le service départemental de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) « 1919-1939, d'une guerre à l'autre ».

Vernissage vendredi 9 novembre à 18h30.
Ouverture de la galerie municipale le dimanche 11 novembre jusqu'à 17h, permanence tenue par Histoire et Traditions Carbonnaises, association partenaire de cette exposition.

■ Samedi 17 novembre - 20 h 30 - salle de spectacles du Bois de Castres THÉÂTRE

« Il est des Lou de toute sorte » par le théâtre de l'Echappée Belle (spectacle labellisé centenaire 14-18)



Un spectacle au féminin avec pour toile de fond des images d'archives de l'arrière et du front. Le personnage de Marcelle Capy en est le fil conducteur à travers son livre « une voix de femme dans la mêlée » publié en 1916. « Il est des Lou de toute sorte » vise à donner vie à toutes ces héroïnes entre ombre et lumière qui furent les artisans de la continuité de la vie à l'arrière pendant quatre longues années.

Gratuit - tout public à partir de 14 ans – durée : 1h15
Proposition de la Médiathèque Départementale de la Haute-Garonne, en partenariat avec le service culturel de la ville.

Renseignements : 05.61.87.59.81 (service culturel)



Autres rendez-vous

in situ/in corpore

L'architecture par la danse. Performance suivie d'un débat. Rencontrez le langage de danseurs et d'une chorégraphe professionnelle qui s'empare de la puissance narrative de l'architecture du XX^e siècle. Puis, exprimez et échangez vos ressentis avec la danseuse et les architectes du CAUE.

Samedi 15 septembre 15h30 - 17h30 sous la halle à la Volaille (av. Frédéric Mistral)



Cette performance est proposée par les architectes du CAUE, avec la contribution de Nathalie CARRIÉ chorégraphe et danseuse de l'Association In Fine et de danseurs amateurs et passionnés.

Jeux de Mômes

Exposition ludique autour de la bande dessinée

« Jeux de mômes » est axé sur les univers de deux albums jeunesse : Passe-Passe et Dessus-Dessous (scénario : Delphine Cuveele – dessin : Dawid)

Du 4 décembre au 3 janvier 2019 à la médiathèque municipale, 48 rue Lucien Cassagne Rens. : 05.61.87.59.81

Exposition pour les 3 à 6 ans, mise à disposition par la Médiathèque Départementale de la Haute-Garonne.



M. le Maire honoré par Ice Hymalayas

Vendredi 15 juin 2018, Bernard Bros, Maire de Carbone s'est vu remettre le certificat de membre d'honneur de l'association ICE HYMALAYAS, par Maurice Duchêne le président. Cette distinction vient confirmer les actions menées en faveur de la solidarité internationale par la ville de Carbone.



Entourés par deux jeunes Népalais venus se former en France sur les métiers de la montagne, Sabitri Kumal Duchêne, Maurice Duchene et M. le Maire Bernard Bros.

Forum des associations : nouveaux horaires

SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018

De 8 h 30 à 13 h place de la République.



Forum des associations 2017, en intérieur (salle des fêtes) en raison de la météo.

C'est l'occasion idéale de découvrir les associations qui existent sur la commune. Au programme de la journée de nombreuses démonstrations proposées par les associations, des animations gonflables. Buvette et restauration seront

également présentes sur place.

Le forum est organisé par l'Espace associatif municipal.

Renseignements auprès de Frédéric Teillet 05 61 87 25 74 ou 06 88 74 01 31. ■

Bravo aux jeunes judokas

Chloé Fortunel vice-championne de France catégorie minimes et des jeunes Carbonnais sélectionnés en équipe départementale.



De g. à d. : Timothé Firmin, Raphel Maurel, Mendy Meyrhofer, Amandine Charitable, catégorie minimes.

Après les phases départementales et régionales, Chloé Fortunel et Timothé Firmin, se sont qualifiés pour la coupe de France Minimes

à Saint-Quentin en Yvelines (78) en décembre 2017. Chloé finit deuxième de sa catégorie et devient vice-championne de France.



Chloé Fortunel, vice-championne de France, catégorie minimes (-52 kg).

Au Championnat de France par équipes des départements, 3 judokas du Carbone Judo Club, Timothé Firmin, Amandine Charitable, Mendy

Meyrhofer, ont gagné leur place dans l'équipe de la Haute-Garonne et ont combattu pour la phase nationale de ce championnat à Villebon sur Yvette (91).

Au tournoi international de Saint-Cyprien (66), 4 minimes, Timothé Firmin, Raphel Maurel, Amandine Charitable, Mendy Meyrhofer ont participé à ce tournoi où 14 pays étaient présents avec 1200 combattants. Timothé Firmin monte sur 3^e marche du podium. ■

Fête de la St-Laurent

Vendredi 10 août

19 h : **Vernissage d'Expos'ons** et **remise des clés de la ville** par M. le Maire.

22 h 30 : **Feu d'artifice** - thème hommage à Johnny Halliday

23h : Bal avec **Sahara**

Samedi 11 août

8 h : **Concours de pêche** au lac de Barbis

9 h : **Concours de natation** à la piscine municipale

18 h : Apéritif/concert avec **Jean Ribul**

20 h : **Repas de la rue Jean-Jaurès**

22h : **Grand bal** avec **Jean Ribul**

Dimanche 12 août

8 h : **Ball-trap** - quartier Saint-Michel

10 h 30 : **Messe en l'église Saint-Laurent**

11 h 30 : **Défilé et dépôt de gerbes au monument aux morts** avec la **Band'Anonyme**

12 h **Apéritif offert par la municipalité** et animé par la **Band'Anonyme**

15 h : **Les ânes en folie** au complexe du Bois de Castres.

18 h : Apéritif/concert avec **Trait d'Union**

20 h : **Tapas** place de la République animées par la **Band'Anonyme**

22 h : **Bal** avec l'orchestre **Trait d'Union**

Lundi 13 août

10 h 45 : **Apéritif à la Résidence Jallier** avec **Serge Vergnes**

14 h : **Concours de pétanque** au boulodrome

18 h : **Thé dansant** avec **Serge Vergnes**

20 h : **GRAND CASSOULET** préparé par Calbet animé par la **Banda Los Compagneros**

22 h : **Bal variétés/musette** avec **Serge Vergnes**



Au centre, Jérémie Tapié, le président, entouré de toute l'équipe du comité des fêtes.

Nouvelles présidences

- Carbonne Plus : Marc Sirvin.
- Carbonne pour un sourire : Julie Heuillet.
- Jeunesse Sportive Carbonnaise : Blancic Christophe et Martin Philippe.
- Noé Carbonne Basket : Christophe Moncé.
- L'Asso's épiciée : Tapiiau Pierre et Hugues Paquiot
- GAPE : David Bourdier

30 ans de jumelage avec Korschenbroich

Depuis 1988, Carbone et Korschenbroich (Allemagne) entretiennent une relation privilégiée et des liens indéfectibles ont été créés. Pour fêter cela, le comité de jumelage accueille nos amis Allemands du 4 au 8 octobre à Carbone.

Afin que la fête soit belle et chaleureuse, le comité de jumelage souhaite une mobilisation populaire des habitants, toute les idées sont les bienvenues et tous les Carbonnais sont invités. Vous pouvez contacter le comité de jumelage au 05 61 87 02 03.

Au programme :

Réception officielle à la Mairie, découverte de la ville, exposition de photo-



graphiques sur les 30 ans du jumelage du 1^{er} au 26 octobre à la galerie municipale, randonnée pédestre familiale au départ du centre-ville. ■

NOUVEAU : le jumelage a son site internet

Le comité de jumelage a créé son propre site internet : <http://www.jumelagecarbonne.com>. Vous y découvrirez l'ensemble des échanges internationaux et l'agenda des rencontres.



<http://www.jumelagecarbonne.com>

Retrouvez l'agenda et l'annuaire des associations sur www.ville-carbone.fr

Lancement de la fête du sport

Dimanche 9 septembre se déroulera la «1^{ère} édition de la fête du sport 2018» initiée par le conseil des associations et la commission municipale vie associative, présidée par Ali Benarfa. Toute la journée de 9 h à 16 h ce sera du sport !



Juin 2018, responsables associatifs ayant participé au conseil des associations présidé par Ali Benarfa, adjoint au maire en charge de la vie associative et de la culture.

Cette première édition de la fête du sport souhaite mettre à l'honneur le sport pour tous et ainsi permettre la découverte des activités sportives et les différents sites sportifs dont la ville est dotée.

Venez découvrir en famille ou entre amis, dimanche 9 septembre, près de 20 activités sportives ou de loisirs présentées sur cinq sites de la ville : complexe du Bois de Castres, complexe Abbal, complexe Prévost, Base nautique, Boulodrome du Claous.

Un troc sport, organisé par l'association GAPE, a également lieu dimanche 9 septembre à la salle des fêtes du Bois de Castres. Dépôt des articles samedi 8 septembre 10h-12h et 14h-16h.

Au programme

9h-12h Boulodrome du Claous
Pétanque : jeu provençal et boule lyonnaise.

9h-16h
Complexe du Bois de Castres
Judo - gymnastique volontaire - rugby féminin et troc sport.

Complexe Abbal

Gymnase : escalade, badminton, boxe, basket-ball

Salle 1^{er} étage : danses

Stades : football

Complexe Prévost

Tennis et rugby.

Base nautique

Nautisme et volley-ball.

Activités itinérantes

Marche et course à pied. Rendez-vous départ au complexe du Bois de Castres à 9h.

Restauration possible sur chaque site.

Jeu

« Pass sports »

Lors de votre premier site visité une carte vous sera remise, elle sera votre « pass sports » pour la journée. Un tampon sera apposé lors de votre passage dans les différents sites. Le but étant de visiter les cinq et d'obtenir cinq tampons. Une récompense sera à retirer sur présentation de votre « pass sports » à l'entrée du troc sport au complexe du Bois de Castres. ■

CARBONNE

FORUM des ASSOCIATIONS

**SAMEDI
8
septembre
2018**

8h30-13h
Place de la République



1^{ère} édition

Fête du

Sport

9h-16h

**DIMANCHE
9
septembre
2018**

5 SITES à VISITER

Complexe du Bois de Castres
Complexe Abbal
Complexe Prévost (tennis/rugby)
Base nautique
Boulodrome du Claous

**20 activités sportives
à découvrir**

TROC Sport

10h-17h

Salle des fêtes
du complexe du Bois de Castres

Dépôt des articles de sport
samedi 8 septembre
10h-12h / 14h-16h- salle des fêtes

CARBONNE INFO SERVICES

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 20 92.

Site : www.afidel.org. Courriel : contact@afidel.fr

Agence d'Ingénierie Sociale 3i *Insertion professionnelle*

Permanence à la Mairie les mardi et jeudi sur RDV au 05 61 62 34 79.

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Permanence à la MSA (44, rue Lucien Cassagne)

mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 sans RDV

et de 13 h 30 à 16 h 30 sur RDV au 05 61 10 40 40.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

N° d'appel : 39 60 du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

CAP EMPLOI 31

Permanence sur rendez-vous à la mairie lundi et mercredi uniquement les après-midis. Tél. 05 34 40 91 91.

Centre Médico Psychologique (C.M.P.)

Hôpital de jour adultes : 40, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 43 45 27.

Centre Médico Psychologique Infanto-juvénile (C.M.P.I)

13, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 90 90 60.

Centre médico-social (Maison des Solidarités)

Rue des Rosiers. Tél. : 05 61 87 83 64.

Assistants sociaux lundi après-midi et jeudi matin sur RDV.

Communauté de communes du Volvestre

Accueil : 34, av. de Toulouse. Tél. : 05 61 90 80 70.

www.cc-volvestre.fr

Crèche à Carbonne « Mousseline et Caramel » : 35, avenue Prosjean.

Tél. : 09 63 56 67 34 / 06 10 84 74 08.

Déchetterie : Tél. : 05 61 87 80 81 (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h).

Office de Tourisme Intercommunal : 9, rue de l'Evêché, 31310 Rieux-Volvestre. Tél. : 05 61 87 63 33

Courriel : officetourisme@cc-volvestre.fr

Site : <http://www.tourisme-volvestre.fr>

Bureau d'Information Touristique de Carbonne :

32 ter, pl. de la République. Tél./fax : 09 61 24 46 33.

Conseiller Agricole - Conseil Départemental

4, place des Halles. Tél. : 05 61 87 81 44.

Conseillers Départementaux

Maryse Vezat-Baronia et Sébastien Vincini.

1^{er} jeudi matin du mois sur rendez-vous. Tél. : 05 34 33 14 04.

Écoles

École maternelle Henri-Chanfreau : 05 61 87 99 80.

École élémentaire Henri-Chanfreau : 05 61 87 85 59.

Groupe scolaire Guy-Hellé : 05 61 87 32 59.

Collège André-Abbal : 05 61 98 45 10.

La Poste rue Gambetta. Tél. : 36 31.

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Sur rendez-vous au 05 61 97 21 64. Site : www.fnath.org

Mission locale

Permanence au Centre médico-social, rue des Rosiers, tous les jeudis sur rendez-vous. Tél. : 05 61 51 54 31.

URGENCES

SAMU 15.

Pompiers 18.

Gendarmerie : 17 ou 05 61 87 83 17.

ASTREINTES TECHNIQUES

ERDF 0810 131 133

Service de l'assainissement SMEA : 05 62 00 72 80

Médecins : 05 61 87 86 23

ou 05 61 87 86 33.

Urgence médicale nuit
et week-end : 39 66.

M A I R I E

Place Jules Ferry, 31390 Carbonne.

Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.

www.ville-carbonne.fr

Courriel : contact@ville-carbonne.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Complexe du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.

Tél. : 05 61 87 94 26.

Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Astreinte technique : 06 23 71 47 57.

Espace Associatif Municipal

Tél. : 05 61 87 25 74 ou 06 88 74 01 31.

Courriel : espace.associatif.municipal@ville-carbonne.fr

Médiathèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél./fax. : 05 61 87 59 81.

Courriel : service.culturel@ville-carbonne.fr

Ouverte au public :

Mardi et vendredi : 15 h à 18 h.

Mercredi et samedi : 10 h à 12 h / 14 h à 18 h.

Jeudi : 10 h - 12 h.

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.

Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

56, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.

Courriel : carbonne.mjc@wanadoo.fr Site : www.carbonne-mjc.fr

Permanence pour l'aide à la recherche d'emploi le mardi de 9 h à 12 h.

Musée André-Abbal

Rue du Sculpteur Abbal. Tél. : 05 61 90 14 46

<http://museeabbal.free.fr/frame.htm>

Mutualité Sociale Agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 10 40 40.

Mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 sans RDV et de 13 h 30 à 16 h 30 sur RDV.

Office Public de l'Habitat en Haute-Garonne (OPH 31)

Sur rendez-vous au 68, rue de l'Église. Tél. 05 61 98 70 94.

Permanences juridiques - sur rendez-vous au 05 61 87 80 03

Avocats : à la mairie le 1^{er} lundi après-midi de chaque mois.

Conciliateur : le 2^e et 4^e mercredi du mois de 9h à 16h.

PETR du Pays du Sud Toulousain

136, route de Longages, 31410 Noé. Tél. : 05 61 97 30 34.

www.payssudtoulousain.fr

Régie des transports de Carbonne

Tél. : 05 61 97 69 53. Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

SNCF Tél. : 05 61 87 82 47.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry. Tél. : 05 61 87 84 99.

Ouverture : lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h.

Fermeture : mercredi et vendredi.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h. (jours fériés compris).